NOTE D'INFORMATION

CFG INSTICASH

Nature juridique **FCP**

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas ME TIQUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété l'arginal de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation d de l'Autorité Marocaine du Marsine des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21032 en date du 18/02/2021

013

ne du March

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par Madame Sofia SKIREDJ en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : CFG INSTICASH

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038895

- Date et référence de l'agrément : 28/10/2020, GP20163

- Date de création : 26/08/2009

- Siège social : 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 Décembre

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : CFG Gestion

- Etablissement dépositaire : CFG BANK sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca et représenté par Monsieur Younes BENJELLOUN

Commercialisateur

BERRADA ALLAM

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	0522488241
CFG Bank	Réseau d'agences bancaires	0522488241

Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG représentée par Abdeslam



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Monétaire.

- Sensibilité min : 0 (exclue).

- Sensibilité max : 0,5 (incluse).

- Indice de référence : TMP Interbancaire publié par Bank Al Maghreb.

Objectifs de gestion : Offrir aux souscripteurs un outil de placement monétaire liquide, sur un horizon inférieur à 3 mois, qui surperforme son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

La totalité de l'actif du fonds, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, est en permanence investie en titres de créances.

De plus, au moins 50% de l'actif du fonds, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, est en permanence investie en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

De plus, l'univers d'investissement du fonds est composé des instruments financiers suivants :

- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Titres d'OPCVM monétaires ;
- Dépôts à terme.

Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : de 1 jour à 3 mois.
- Souscripteurs concernés : Grand public.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 28/01/2013
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, tous les jours ouvrés, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion et du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o 0,5% maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - o 0,5% maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - o N/A.
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et sont débités trimestriellement.

Libeliés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais dépositaire	0.04% HT	
(2) Commission AMMC	0.025% НТ	
(3) Frais Commissaire aux comptes	20 000 DH HT	
4) Frais Maroclear (annuels)	3 600 DH HT	
5) Frais Maroclear (trimestriels)	Selon les conditions en vigueur	
6) Prestation de CFG Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)	

